



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, Vendredi le 05 août 2022

**CIRCULAIRE N° 057 /FCF/DDF/DC/SLT/2022**

## A l'attention de :

- *Monsieur le Secrétaire Général du Comité Transitoire du Football Professionnel ;*
- *Madame la Secrétaire Générale de la Ligue du Football Féminin du Cameroun ;*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs des Championnats Professionnels MTN Elite One, MTN Elite TWO et GUINNESS Super League.*

**Objet : Procédure de traitement, de validation et de retrait des licences des joueurs des championnats professionnels.**

**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la qualification des joueurs aux différents championnats professionnels, nous avons l'honneur de vous informer que la procédure suivante a été mise en place :

### **1- Engagement aux compétitions**

Les clubs sont tenus de déposer leurs dossiers complets d'engagement, dont nous rappelons les exigences en pièce jointe, auprès du Secrétariat Général de la FECAFOOT, **au plus tard le 15 Septembre 2022, pour les clubs des championnats MTN Elite One et MTN Elite Two, et au 25 septembre 2022 pour les clubs de la Guinness Super League.**

### **2- Ouverture des comptes.**

Les comptes FIFA Connect des Clubs des Championnats Professionnels ne seront ouverts, qu'après validation par le Secrétariat Général de la FECAFOOT, du dossier d'engagement complet déposé en son sein.

### **3- Mise en ligne des dossiers.**

Les Clubs sont tenus de soumettre via le système FIFA **Connect au plus tard le 24 octobre 2022 (date de fermeture de la première période d'enregistrement)**, leurs dossiers de demande de licence, en y attachant toutes les pièces requises y compris, le contrat non homologué.



#### 4- Vérification et Traitement des dossiers.

Dès réception du dossier de demande de licence en ligne et par ordre d'arrivée, le Service des Licences, vérifie la conformité des pièces et de l'appartenance du joueur, puis notifie le club via le système FIFA Connect sur les irrégularités observées sur les pièces du dossier, l'appartenance éventuelle du joueur à un autre club, puis met le dossier en correction.

Si le joueur est en renouvellement, le dossier sera mis en correction pour présentation dans le système FIFA Connect du nouveau contrat, ou de l'avenant prenant en compte la nouvelle grille salariale des joueurs communiquée par la FECAFOOT.

Après vérification dans le système FIFA Connect, le Service des Licences dresse un état des dossiers qu'il transmet à la Commission du Statut du Joueur.

#### 5- Validation et retrait des Licences

Le Service des Licences ne validera que les dossiers dont les contrats auront été homologués par la Commission du Statut du Joueur de la FECAFOOT. Le Retrait des Licences, se fera uniquement par un responsable, dont le nom figure dans le bureau exécutif ou directeur du club.

La Commission siègera selon le passage ci-après :

##### Pour la première période.

- ✓ Mercredi 10 au vendredi 12 août 2022 ;
- ✓ Mercredi 31 août au vendredi 02 Septembre 2022 ;
- ✓ Mercredi 21 au Vendredi 23 septembre 2022 ;
- ✓ Mercredi 05 au vendredi 07 octobre 2022 ;
- ✓ Mercredi 19 au samedi 22 octobre 202 ;
- ✓ Mardi 25 au 28 octobre 2022;

##### Pour la deuxième Période :

- ✓ Mercredi 21 au Vendredi 23 décembre 2022 ;
- ✓ Lundi 09 au mardi 10 janvier 2022.

**NB: le générique masculin utilisé par souci de concision, s'applique au sexe féminin**

Nous attachons du prix au respect scrupuleux de cette prescription.

PJ: Circulaire sur les formalités d'engagement des clubs Professionnels pour la saison sportive 2022/2023



**LE SECRETAIRE GENERAL P.I**

**DJOUNANG Blaise**